



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CanoE-kayak

Question écrite n° 4816

Texte de la question

M Jean Proveux attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, sur l'incroyable bevue en demi-finale olympique de kayak qui a conduit à la disqualification du K2 1000 et du K1 français. Cette étourderie a anéanti un travail exemplaire de plusieurs années et une préparation olympique sagement conduite avec le soutien des pouvoirs publics. Elle jette le discrédit sur le sport de haut niveau français et sa réputation internationale. C'est pourquoi, il lui demande de lui faire connaître les sanctions exemplaires qui pourraient être prises à l'encontre des athlètes et des fédérations sportives chargées de leur encadrement, faisant preuve d'une telle légèreté.

Texte de la réponse

Reponse. - Les événements survenus au cours des demi-finales du kayak biplace 1000 M des jeux Olympiques de Seoul qui ont abouti à l'élimination de Boccara et Boucherit ont assurément privé l'équipe de France d'une place très honorable et probablement d'une médaille eu égard à leurs performances récentes. Mais dans leurs effets ces événements ont d'abord atteint les athlètes eux-mêmes pour lesquels cette manifestation constituait en raison de leur progression au plan mondial depuis 1984 et de leur maturité, l'objectif de leur carrière. Les choix de vie qu'ils ont décidés, les sacrifices qu'ils ont acceptés, la constance de leurs performances, peuvent attester du sérieux de leur engagement et en définitive les propos qu'ils ont pu tenir après les faits traduisent véritablement leur désarroi et leur désespoir. En conséquence, la véritable sanction à leur égard semble leur avoir été infligée dès lors que leur responsabilité est admise dans les conditions qui ont provoqué l'incident, dès lors aussi qu'ils avaient décidé une certaine autonomie dans la conduite de leur préparation. Quant à la fédération française de canoë-kayak, celle-ci figure parmi les fédérations ayant toujours honoré leurs engagements. Ses performances sont exemplaires. En course en ligne, discipline olympique, des podiums ont été obtenus chaque année aux championnats du monde depuis 1985. En eaux-vives, 16 médailles ont été remportées par la France aux derniers championnats du monde de 1987, à Bourg-Saint-Maurice. Il s'agit de résultats qui témoignent de la pertinence de la politique définie et de la qualité de ceux qui la mettent en œuvre. Les moyens importants consacrés par l'Etat à la préparation des équipes de France appellent régulièrement une évaluation. Les relations quasi-contractuelles qui unissent mouvement sportif et Etat conduisent à examiner globalement les actions menées et à tirer le bilan de leur exécution. Il n'en reste pas moins qu'un rapport a été demandé au président de la fédération et qu'il appartient au président de fédération, en application du principe selon lequel le mouvement sportif s'administre en toute indépendance, d'exprimer ses conclusions et de justifier les mesures qu'il compte prendre. Ainsi sa confiance renouvelée aux cadres techniques mais aussi les enseignements qu'il tire sur le rôle primordial d'un encadrement professionnel parfaitement impliqués trouveront des applications dans les programmations ultérieures. C'est à l'occasion de la négociation du contrat d'objectif 1989 que l'Etat jugera de l'étendue des moyens qu'il consacrera aux actions en fonction des propositions qui seront présentées.

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4816

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3081